



DÉLIBÉRATION

du Conseil Académique plénier de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 1^{er} avril 2021

Délibération n°09-2021 : Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants – Election des représentants des maîtres de conférences associés

LE COLLÈGE DES MAITRES DE CONFERENCES ET PERSONNELS ASSIMILÉS
(FEMMES ET HOMMES) DU CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-6-1, L712-6-2 et R712-9 et suivants,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A BULLETINS SECRETS,

Elit :

- Madame Danièle BROCHU

Et

- Monsieur Bruno LE FRANCOIS

En qualité de représentants des maîtres de conférences de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.

Membres en exercice : 13
Membres présents : 7
Membres représentés : 3

Suffrages exprimés : 9
- Pour : 9
- Contre : 0
Vote blanc : 1

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : -